



Lieu , le / /

Lettre d'information au personnel présentant des symptômes de COVID19 dans l'établissement

Madame, Monsieur,

Vous avez présenté ce jour des signes cliniques pouvant faire évoquer un COVID 19.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), en lien avec le personnel de santé de l'éducation nationale, vous invite :

- A vous isoler immédiatement au sein de votre domicile en respectant rigoureusement les gestes barrière (port du masque, lavage régulier des mains), jusqu'à la consultation médicale au cours de laquelle le médecin vous précisera s'il faut poursuivre cet isolement.
- A prendre un RDV chez un médecin sans délai, pour une consultation ou une téléconsultation. Ce médecin vous indiquera la conduite à tenir pour vous et votre famille. Il prescrira s'il le juge nécessaire un test de dépistage (RT-PCR) et des masques de protection.
- A informer le directeur de l'établissement scolaire :
 - des conclusions du médecin à l'issue de la consultation ;
 - du résultat du test éventuellement réalisé.

Avec nos remerciements pour votre coopération, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.